



PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU 1^{er} DECEMBRE 2016

L'an deux mil seize, le premier du mois de décembre, à 20 h 30, le Conseil Municipal de cette commune s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Alain BOURRIER, Maire.

Présents : MM. AMIOT Catherine, DESPORTES Philippe, LEMERCIER Florence, MACQUET Laurent, MOREAU Pierre, PREZELIN Laëtitia, SANTENAC Rachel, SIMON Alain.

Absents excusés : MM. BIDAULT Bénédicte, NOILOU Jean-Claude, PIFFARD Valérie.

Pouvoir : Mme BIDAULT Bénédicte à Mme PREZELIN Laëtitia
Mme PIFFARD Valérie à M. DESPORTES
M. NOILOU Jean-Claude à M. MOREAU Pierre

Secrétaire de séance : Mme LEMERCIER Florence

Convocation du 24/11/2016

ORDRE DU JOUR

- 1) Suppression régies – cantine et salle des fêtes –**
- 2) Association Périscolaire Kirikou**
- 3) Garderie mercredi après-midi**
- 4) Financement travaux de sécurité de l'Eglise**
- 5) Bien sans maître – autorisation de signature –**
- 6) Rapport des Commissions**
- 7) Informations – Questions diverses**

M. le Maire demande à ajouter un sujet à l'ordre du jour : Régime indemnitaire 2017 du Personnel communal : Approuvé à l'unanimité

1 – SUPPRESSION DES REGIES – CANTINE ET SALLE DES FÊTES –

a) Régie Cantine

Délibération n°2016120101

Vu le code général des collectivités territoriales en ses articles R 1617-1 à 18 ;

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

Vu le décret n° 2005-1601 du 19 décembre 2005 relatif aux régies de recettes, d'avances et de recettes et d'avances des collectivités territoriales ;

Vu le décret n° 2008-227 du 5 mars 2008 abrogeant et remplaçant le décret n° 66-850 du 15 novembre 1966 relatif à la responsabilité personnelle et pécuniaire des régisseurs ;

Vu l'instruction ministérielle codificatrice n° 06-031-A-B-M du 21 avril 2006 relative aux règles d'organisation, de fonctionnement et de contrôle des régies de recettes, d'avances et de recettes et d'avances des collectivités territoriales ;

Vu l'arrêté ministériel du 3 septembre 2001 relatif au taux de l'indemnité de responsabilité susceptible d'être allouée aux régisseurs d'avances et aux régisseurs de recettes relevant des organismes publics et au montant du cautionnement imposé à ces agents ;

Vu l'arrêté préfectoral relative à la Création de la Commune Nouvelle les Hauts d'Anjou, par le regroupement des communes de Brissarthe, Champigné, Cherré, Contigné, Marigné, Soeurdres et Querré du 28 octobre 2016,

Dans le cadre de la création de la commune nouvelle au 15 décembre 2016, M. le Maire, informe l'assemblée, qu'il est nécessaire de supprimer la régie de recette communale « cantine » au 14 décembre 2016.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

- la suppression de la régie de recettes communale « cantine »
- que la suppression de cette régie prendra effet au 14 décembre 2016
- que le Maire et le comptable du Trésor auprès de la commune sont chargés chacun en ce qui les concerne de l'exécution de la présente décision et dont une ampliation sera adressée au régisseur titulaire et au suppléant.

b) Régie salle des fêtes

Délibération n°2016120102

Vu le code général des collectivités territoriales en ses articles R 1617-1 à 18 ;

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

Vu le décret n° 2005-1601 du 19 décembre 2005 relatif aux régies de recettes, d'avances et de recettes et d'avances des collectivités territoriales ;

Vu le décret n° 2008-227 du 5 mars 2008 abrogeant et remplaçant le décret n° 66-850 du 15 novembre 1966 relatif à la responsabilité personnelle et pécuniaire des régisseurs ;

Vu l'instruction ministérielle codificatrice n° 06-031-A-B-M du 21 avril 2006 relative aux règles d'organisation, de fonctionnement et de contrôle des régies de recettes, d'avances et de recettes et d'avances des collectivités territoriales ;

Vu l'arrêté ministériel du 3 septembre 2001 relatif au taux de l'indemnité de responsabilité susceptible d'être allouée aux régisseurs d'avances et aux régisseurs de recettes relevant des organismes publics et au montant du cautionnement imposé à ces agents ;

Vu l'arrêté préfectoral relative à la Création de la Commune Nouvelle les Hauts d'Anjou, par le regroupement des communes de Brissarthe, Champigné, Cherré, Contigné, Marigné, Soeudres et Querré du 28 octobre 2016,

Dans le cadre de la création de la commune nouvelle au 15 décembre 2016, M. le Maire, informe l'assemblée, qu'il est nécessaire de supprimer la régie de recette communale « salle des fêtes » au 14 décembre 2016.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide:

- la suppression de la régie de recettes communale « salle des fêtes »
- que la suppression de cette régie prendra effet au 14 décembre 2016
- que le Maire et le comptable du Trésor auprès de la commune sont chargés chacun en ce qui les concerne de l'exécution de la présente décision et dont une ampliation sera adressée au régisseur titulaire et au suppléant

2 – ASSOCIATION PERISCOLAIRE KIRIKOU

Délibération n°2016110303

M. le Maire donne lecture d'un courrier de l'association concernée en demandant d'installer une dalle de béton afin d'y poser un abri de jardin pour entreposer les jeux/jouets d'extérieur de la garderie.

M. le Maire demande au Conseil Municipal de se prononcer sur ce sujet.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- Demande à l'Association de déposer une Déclaration Préalable pour les travaux envisagés

- Donne un avis favorable pour la confection d'une dalle de béton et la pose d'un abri de jardin sous réserve de l'accord de la DDT (Direction Départemental du Territoire) et

du STAP (Service Territorial de l'Architecture et du Patrimoine) suite à la Déclaration Préalable faite en Mairie.

3 – GARDERIE DU MERCREDI APRÈS-MIDI

Délibération n°2016110304

M. le Maire rappelle au Conseil Municipal que, depuis la rentrée scolaire 2016/2017, une garderie a été mis en place le mercredi après-midi. Il demande à celui-ci de se prononcer sur le devenir de cette garderie du mercredi après-midi.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité

- Décide de maintenir la garderie du mercredi après-midi jusqu'à 17 h 30 sauf demande exceptionnelle.
- Demande à M. le Maire ou à son représentant qu'un courrier conjoint avec l'association soit adressé à tous les parents.

4- FINANCEMENT TRAVAUX DE SECURITÉ DE L'ÉGLISE

M. le Maire donne la parole à M. Moreau – Vice-Président de la Commission Finances –

M. Moreau informe le Conseil Municipal qu'il a contacté un organisme bancaire, suite à la délibération du 1^{er} septembre 2016 concernant le financement des travaux de sécurité de l'église. Il informe l'assemblée qu'un emprunt ne peut être contracté actuellement puisque les délais sont trop courts. En effet, l'emprunt ne peut être signé qu'après accord du Permis de Construire et il rappelle que celui-ci a été déposé le 31 octobre 2016 et que le délai d'instruction est de 5 mois.

En résumé, aucun emprunt ne sera contracté avant le 15 décembre prochain donc la commune nouvelle financera cette opération sur les dépenses programmées pour l'église en 2016.

5- BIEN SANS MAITRE – AUTORISATION DE SIGNATURE –

Délibération n°2016120105

M. le Maire informe le Conseil Municipal que, suite à la délibération du 12/07/2016 concernant la finalisation de la vente du bien sans maître, il est nécessaire que celui-ci donne autorisation de signature à M. le Maire afin de signer les documents nécessaires à la vente.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité

- donne tous pouvoirs à M. le Maire ou à son représentant pour signer les documents nécessaires à la vente du bien sans maître.

6 – REGIME INDEMNITAIRE 2017 DU PERSONNEL COMMUNAL

M. le Maire informe le Conseil Municipal que le personnel communal bénéficie de deux indemnités, à savoir :

- IAT (Indemnité d'Administration et de Technicité)
- IEMP (Indemnité d'Exercice de Missions de Préfecture)

Il propose une augmentation pour l'ensemble du personnel concernant l'IEMP (Indemnité d'Exercice de Missions de Préfecture) à hauteur de 3 %.

Il propose également d'effectuer une compensation, par le biais de la revalorisation de l'IAT, pour la perte de la NBI (Nouvelle Bonification Indiciaire) au 01/01/2017 du fait de la création de la commune nouvelle pour deux agents.

Il informe également qu'un nouveau régime indemnitaire (RIFSEEP) sera mis en place courant 2017 par la commune nouvelle.

Après débat, le Conseil Municipal, à l'unanimité

- Charge M. le Maire ou son représentant d'établir les arrêtés correspondants aussi bien pour l'IAT que pour l'IEMP.

7- RAPPORT DES COMMISSIONS

Com Finances → M. Moreau

Préparation du bilan financier pour le bulletin municipal.

Com Urbanisme → M. Moreau

Bilan des travaux effectués depuis le début du mandat

Com Communication → M. Bourrier

Elaboration du bulletin municipal en cours.

Com Voirie → M. Bourrier

Aménagement rue de la Mairie début des travaux du 12 au 21/12/2016. Travaux effectués Chemin des Veaux et Rue des Loges en même temps. Travaux à garder en mémoire pour 2017 : Chemins de la coutardière et de la Haute Chesnaie.

DICRIM → M. Simon

Pas avancé, le dossier ne sera pas à jour pour la commune nouvelle.

Com. Affaires Scolaires → Mme Lemercier

Récolte de papiers du 06 au 16/01/2017, benne parking de l'école. Urgence de refaire le mur de la classe maternelle qui suinte. 2 tilleuls ont été abattus car dangereux

Cimetière → Mme Amiot

Lancement de la procédure des 3 ans pour la reprise des concessions perpétuelles.

Com. Sociale → Mme Amiot

Repas des aînés au Restaurant les Maris Morgans à Etriché : bons échos sur le changement de lieu.

SIEML → M. Moreau

Réunion le 13/12 au Lion d'Angers concernant la nouvelle Com Com

SICTOM → Mme Amiot

Rappel : du 19/12 au 14/01 : ramassage de coquilles et d'huitres

CCHA → M. Bourrier

Rappel : Fusion au 01/01/2017

4 - INFORMATIONS - QUESTIONS DIVERSES

- Cérémonie des vœux le **Vendredi 13 Janvier 2017 à 20 h 00**
- APE : concours de belote et tarot le Samedi 3 décembre Salle Champeau et vente de galette.

Sans autre question, la séance est levée à 22 h 10.

FEUILLE D'ÉMARGEMENT

BOURRIER Alain – Maire		LEMERCIER Florence	Absente excusée
MOREAU Pierre – Adjoint au Maire		MACQUET Laurent	
SIMON Alain – Adjoint au Maire		NOILOU Jean- Claude	Pouvoir à M. Moreau
AMIOT Catherine – Adjointe au Maire		PIFFARD Valérie	Pouvoir à M. Desportes
BIDAULT Bénédicte	Pouvoir à Mme Prézelin	PREZELIN Laëtitia	
DESSPORTES Philippe		SANTENAC Rachel	